



EUROPEAN *dyslexia*
ASSOCIATION
AEBL

COMMUNIQUÉ

Du CA de l'EDA tenu du 20 au 22 Janvier 2012 à Växjö/Suède

1) Les prochains CA de l'EDA ont été fixés à :

- .) San Marino du 9 et 10 Juin 2012
- .) Paris du 30.11.au 2.12.2012

2) La 3^{ème} Summer School de l'EDA se tiendra du 6 au 8 Juin 2012 à nouveau à San Marino. Priorité sera donnée aux personnes appartenant aux associations membres de l'EDA. Le CA a invité Mme Androulla Vassiliou, Commissaire Européen de l'Education.

Journée 1: Training teachers and associated staff (i.e. "Adult learner trainers")
Journée 2: Dyslexia and IT, including typing as primary cultural ability
Journée 3: Adult dyslexia

Le CA de l'EDA va envoyer rapidement un dépliant explicatif . D'autres informations seront publiées sur notre site en février.

Les procédures d'inscription seront publiées sur notre site dès février et seront également explicitées dans notre prochaine newsletter.

3) Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra dans le cadre de la Communauté de la Summer School, le vendredi 8 juin 2012, à 15 heures à San Marino. La convocation et l'ordre du jour vous seront envoyés avant le 8 mars 2012. Les nominations à l'élection pour devenir administrateur de l'EDA sont les bienvenues.

4) Le CA a décidé d'organiser la IV. All-European Dyslexia Conférence, à partir du 19 septembre (dans la soirée) au 22 septembre 2013 en coopération avec l'Université Linnaeus à Växjö, Suède. **Nous vous prions de ne pas projeter d'évènements majeurs pendant cette période.** D'autres informations se trouveront sur notre site.

5) L'EDA participe au projet de recherches EUPALT. L'EDA a été invitée à participer à la "dissémination" de ses recherches. Le projet de recherche EUPALT a été acceptée par l'Agence Européenne.

6) Notre membre DYSPEL, du Luxembourg, est coordonnateur du Grundtvig Project (European Lifelong Learning Project): DYSSpeLD – "Roadmap for Teacher and Adult learner training". L'EDA est partenaire dans ce projet. Les membres de l'EDA seront contactés par le coordonnateur DYSPEL pour commenter les résultats. Ce projet se terminera par l'élaboration d'une formation pour enseignants « Teacher Training Course » - en Juin 2013. Cette formation sera gratuitement téléchargeable à partir d'internet.

7) Notre Administratrice Christina Sczygiel a représenté l'EDA à la 62^{ème} Conférence de l'International Dyslexia Association (IDA) (américaine), tenue à Chicago, USA du 9 au 12 novembre 2011 ce qui a permis de renouer les liens entre nos deux associations.

8) L'EDA a le plaisir de vous annoncer la création de notre nouveau site web www.dyslexia.eu.com consacré à la présentation de projets de recherches européens sur les DYS et en particulier la dyslexia (nous vous prions de faire connaître cette information aux responsables de projets de recherches européens.)

Ce site web sera fonctionnel à partir du 1er mars 2012. D'utiles informations et présentations initiées et soutenues par l'Union Européenne ainsi que d'autres d'intérêts européens pourront prendre place sur le site web de l'EDA www.dyslexia.eu.com tout au long de la réalisation des projets de recherches.

Le but de ce site étant de faire connaître et de "disséminer" les informations concernant ces projets et de leur donner une large audience dans l'espoir d'améliorer les pratiques.

L'audience internationale de notre site web servira de référence aux initiateurs de nouvelles recherches.

Nous proposons aux responsables de projets désireux de faire figurer leurs informations sur notre site de nous contacter pour plus de détails sur notre adresse e-mail : contact-eda@eda-info.eu .

Pendant la durée de la réalisation du projet de recherche notre site est mis gratuitement à la disposition des chercheurs. Les informations seront limitées à la description du sujet de recherche et de ses buts. Des liens utiles peuvent renvoyer à la présentation du projet de recherche lui-même pour plus d'informations.

Pour faire figurer des informations pendant les 5 années qui suivent la fin du projet de recherche, le coût se montera à 250€. Les responsables de projets peuvent inclure ce coût dans le financement de leurs recherches.

Ceci dans le but de faire connaître aux chercheurs le travail mené par leurs pairs dans les autres pays d'Europe. L'EDA désire faire partager les expériences et aider les chercheurs afin de rendre notre continent plus rapidement "utile et compréhensif aux dyslexiques "(Dyslexia Friendly Europe).

- 9) Nous vous demandons d'aller régulièrement sur notre site EDA : www.eda-info.eu et d'informer vos associations membres de tous ces changements. L'EDA souhaite que les informations soient publiées dans les différentes langues européennes et pour cela nous vous demandons de participer au travail de traduction.

Pour couvrir ses dépenses le CA a décidé d'accepter, de façon clairement « séparée » des annonces provenant de partenaires commerciaux "sérieux" dans le domaine des DYS sur notre site www.eda-info.eu . Une information officielle figurera pour bien indiquer que l'EDA n'endosse pas la responsabilité de ces informations commerciales.

- 10) En partenariat avec l'European Blind Union, l'EDA a soumis une pétition au Parlement Européen remise au Comité des Pétitions du Parlement Européen lors de sa réunion du 3 octobre 2011 et acceptée.

Le Comité des Pétitions sous la présidence de Mrs. Erminia Mazzoni (EPP, IT) a décidé de prendre en considération notre demande et d'adresser une question orale, avec une résolution écrite à la Commission et au Conseil Européen pour la session plénière du Parlement Européen qui auront lieu en mars/mai/juin 2012.

- 11) Le CA a créé un nouveau "Comité du Développement Financier de l'EDA". Son but est de développer les principes régissant l'aide des sponsors pour l'EDA, en développant nos possibilités d'informations. Le président du Comité sera le trésorier de l'EDA-Rudy Vandevoorde.

- 12) Dans notre précédent Communiqué vous avez été informé que l'association " Kärntner Landesverband Legasthenie » (Austria- Carinthian Dyslexia Association) avait été exclue de l'EDA. Une lettre recommandée lui a été adressée le 5 Octobre 2011 qui mentionnait le fait que l'association « " Kärntner Landesverband Legasthenie » continuait d'utiliser dans ses publications et son site web, la mention « membre de l'EDA » et qu'elle utilisait également du matériel dont la propriété intellectuelle revenait à l'EDA. Une seconde lettre lui a été envoyée par le CA lui rappelant que ces mentions étaient inappropriées et qu'elles devaient cesser immédiatement.

Avec tous nos salutations amicales

Brigitte Kalmár, Volunteering Assistant

on behalf of

Dr. Anne-Marie Montarnal, Secretary of the EDA